
Allocution des citoyens Petit et Bonvalet, envoyés par le représentant Dumont, en mission dans les départements de la Somme et de l'Oise, qui offrent en hommage à la patrie de l'argenterie et des cartes géographiques, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Allocution des citoyens Petit et Bonvalet, envoyés par le représentant Dumont, en mission dans les départements de la Somme et de l'Oise, qui offrent en hommage à la patrie de l'argenterie et des cartes géographiques, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 107-108;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35645_t2_0107_0000_21

Fichier pdf généré le 15/05/2023

au Temple de la Raison, aux cris de Vive la République, une et indivisible, après avoir rendu nos hommages, à l'Être suprême, à la loi, et à la raison, le citoyen Béguinet, après avoir obtenu la parole, a détaillé tous les avantages dont la Convention faisoit jouir tous les républicains, et a excité les mouvements de la reconnaissance la plus vive, pour tant de bienfaits, l'amour le plus inviolable pour tous nos augustes représentants, et la soumission la plus entière pour tous les décrets. Ensuite le citoyen Deulneau ayant obtenu la parole a prouvé combien il avoit été nécessaire de détruire les préjugés du fanatisme et les erreurs de l'intolérance pour obtenir le but de l'unité et de l'indivisibilité, qui doit faire de toute la République une seule et même famille. Il a excité dans tous les cœurs la haine des tyrans, l'amour des républicains, le désir de seconder de toutes les forces, nos braves frères d'armes, et enfin la séance a été terminée par placer (*sic*) le drapeau en haut de la tour, aux cris de Vive la République, et les sans culottes chacun pénétré des sentiments qu'on s'étoit efforcé de lui inculquer, a juré de les promulguer dans tous les environs et de les faire pratiquer chacun dans sa famille respective.

II. LEMERCIER, CADET (*présid.*).

L. HARRY, A. LIMOUZIN, J. JOYAU (*secrét.*),
[et six autres signatures].

13

La section régénérée de Beaurepaire vient faire part que décadi 20 de ce mois, elle célébrera la fête de l'inauguration des martyrs de la liberté; elle invite la Convention d'y envoyer une députation. (1)

Le bureau en nommera une composée de huit membres. (2)

[Extrait du p.v. de la section, 15 niv. II] (3)

Après l'Assemblée avoir arrêté qu'elle célébreroit décadi 20 nivôse présent mois la fête de l'inauguration du Martyr de la Liberté (*sic*). En conséquence elle invite les citoyens représentants du peuple à la Convention nationale d'y envoyer une députation.

Le lieu de rendez-vous est à la salle d'assemblée générale place Beaurepaire, pour neuf heures du matin.

L'assemblée a nommé pour commissaire à l'effet de la présente invitation les citoyens Larcher et Fleuriot. P.c.c.

BACH (*présid.*).

NAVERT (*secrét.*), HACHER (*secrét.*).

14

Le conseil-général d'administration du district de Cognac, département de la Charente, dit qu'il est enfin expiré le fanatisme; que le temple de l'imposture & du mensonge est remplacé par celui de la vérité & de la raison dans leur arrondissement: une Montagne s'y est for-

mée aux cris mille fois répétés de *vive la République, vive la Montagne!* Les femmes, assises sur le rocher, allaitoient leurs enfans; l'hydre affreuse du despotisme & de la superstition étoit terrassée par Hercule, tenant sa massue; les crapauds aquatiques expiroient en croassant dans le marais fangeux; enfin la déesse de la Raison planoit au-dessus de la montagne & dictoit les lois républicaines à l'univers. Les autorités constituées du district de Cognac adressent à la Convention l'avant-garde de leur argenterie: elle consiste en 54 mares 2 onces & demie, tant en or qu'en argent; bientôt le corps de l'armée s'ébranlera & ira joindre son avant-garde au trésor de la République (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

15

Le directoire du district de Bernai annonce le succès de la vente des biens nationaux; un bien d'émigré estimé 8,593 l. a été adjudgé 37,600 l. (3).

Insertion au bulletin (4).

16

Le citoyen Doutté, de la commune d'Ailly, district de Louviers, fait hommage à la Convention de ses épaulettes en or (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

17

Les citoyens Petit, administrateur du département de la Somme, & Bonvalet, envoyé par le représentant du peuple Dumont, dans les départemens de la Somme, de l'Oise & du Pas-de-Calais, se présentent à la barre pour annoncer qu'ils viennent, de la part de ce représentant, déposer au trésor national les dépouilles ridicules d'un culte qui a si long-temps fait gémir les philosophes & causé tant de maux à l'humanité: elles consistent en 2033 mares 4 onces, argent & vermeil; & en or fin, 66 mares 5 onces, non compris un grand nombre de croix, bagues & autres objets d'or; des perles, pierres fines & fausses, qui, n'ayant pu être décrites ni pesées, ont été mises dans une boîte scellée; le tout provenant de la commune d'Amiens. Plus, 368 m. 5 onc. en argent & vermeil: 1 once 1 gros six grains d'or, 420 mares de franges, de galons, de tissus d'or & d'argent, provenant des campagnes du ressort du district d'Amiens; & de la part du district d'Abbeville, 48 mares d'argent, dont 13 mares de galons & étoffes tissus, & un ballot considérable en étoffes tissées d'or & d'argent, qui n'a pas été pesé. Plus, une somme de 16,287 l. en numéraire,

(1) P.V., XXIX, 60-61.

(2) B^m, 21 niv. (1^{er} suppl^o).

(3) P.V., XXIX, 61. Minute du p.v. signée R.T. Lindet (C 288, pl. 872, p. 3). Mention dans *J. Sablier*, n^o 1064; *F.S.P.*, n^o 150; *C. Eg.*, n^o 509, p. 66.

(4) B^m, 20 niv. (2^e suppl^o). Autre mention, 25 niv. (1^{er} suppl^o).

(5) P.V., XXIX, 61 et 105. Minute du p.v. signée R.T. Lindet (C 288, pl. 872, p. 3).

(6) B^m, 20 niv. (2^e suppl^o).

(1) P.V., XXIX, 60.

(2) Leurs noms ne sont pas mentionnés.

(3) C 289, pl. 892, p. 9.

2 flambeaux, 2 gobelets, une écuelle, une petite cafetière, une cuiller à soupe, 4 à ragoût, 23 cuillers, 23 fourchettes & un couteau; le tout d'argent, trouvé enfoui chez le nommé Dieu, curé de Saint-Firmin à Amiens, déclaré provenir de Françoise Loquet. (1)

Les honneurs de la séance sont accordés à ces deux envoyés, & la mention honorable de leur adresse, avec l'insertion au bulletin, décré- tées. (2)

[Allocution du c^r Petit, s.d.] (3)

« Sainte Montagne, toi contre laquelle vien- nent sans cesse échouer les efforts de l'aristo- cratie expirante et du fanatisme aux abois. Toi qui toujours fière au milieu des orages n'a ja- mais vu que le bonheur du peuple, c'est vers toi que le sans-culotte Dumont ton collègue nous députe.

Il me charge de remettre au trésor national les dépouilles ridicules d'un culte qui a si long- temps fait gémir les philosophes et causé tant de maux à l'humanité. Ces hochets de la su- perstition par la vigilance de l'administration du département de la Somme, dont je suis membre ont été rassemblés en 2 fois 24 heures; ils ont produit en argent et vermeil 2033 marcs 4 onces, et en or fin 66 marcs 5 onces, non compris un grand nombre de croix, bagues et autres objets d'or, des perles, pierres fines et fausses qui n'ayant pu être décrites, ni pesées, ont été mis dans une boîte scellée. Le tout provient de la commune d'Amiens dont les officiers municipaux ont secondé le dépôt dans ses opérations.

Je remets aussi de la part du district d'Amiens, provenant des campagnes de son ressort, 568 marcs 5 onces en argent et vermeil; 1 once 1 gros 6 grains d'or plus 420 marcs de franges et de galons et tissus d'or et d'argent et de la part du district d'Abbeville 48 marcs d'argent dont 13 marcs de galons et étoffes tissées, un balot considérable en étoffes tissées d'or et d'argent qui n'a pas été pesé.

Je suis encore chargé de remettre une somme de 16287 l. en numéraire, deux flambeaux, 2 go- belets, 1 écuelle, 1 petite cafetière, 1 cuillère à soupe, 4 à ragoût, 23 cuillères et 23 fourchettes et un couteau le tout d'argent que j'ai trouvé enfouis chez le nommé Dieu, curé de St Firmin, Amiens, déclarés provenir de Françoise Loquet, qui par cette raison et au moyen du décret, appartiennent à la nation.

Enfin je suis chargé auprès du Comité de Salut public d'une mission de la plus haute impor- tance dont sans doute il vous en fera part, et qui intéresse essentiellement le salut de la Ré- publique.

Je remettrai à ce Comité des cartes géogra- phiques que j'ai trouvés à Boulogne sur Mer, chez des personnes plus que suspectes dont je donnerai les noms au Comité et avec des preuves matérielles que à l'aide de faux certificats de

résidence plusieurs émigrés sont rentrés dans la République, les biens de cinq individus pro- duiront au profit de la république au moins 50 millions. J'ai enlevé de la même maison 19 caisses remplies de livres, les campagnes dans la Belgique du mⁿ de Saxe en manuscrit, d'au- tres cartes géographiques intéressantes, des pa- piers et d'autres effets que je n'ai pu examiner, j'ai fait conduire le tous [à] Abbeville dans un appartement chez Dumont, votre collègue, et par ses ordres j'ai fait apposer les scellés à la porte par le juge de paix.

Ces cartes que j'ai annexé à mon procès- verbal, sont celles de la Belgique, de l'Allemagne et de tous les pays avec qui nous sommes en guerres, elles sont si parfaites qu'elles ne lais- sent rien à désirer, le plus petit ruisseau ni est pas oublié, elles seront pour nos armées des guides certains, et elles fraieront la route des pays de ces vils esclaves qui osent nous faire la guerre.

Législateurs redoublez de surveillance. Nos ennemis qui désespèrent de nous vaincre par les armes cherchent à diviser les patriotes. La calomnie est à l'ordre du jour, elle n'a pas épargné le brave Dumont, dont vous connaissez mieux que personnes les sentiments et le pa- triotisme, et que maintenant malade à Abbeville, regrette de ne pas pouvoir se rendre auprès de vous. A la calomnie a été jointe la menace. Ne craignez cependant rien pour lui, car Dumont compte autant d'amis qu'il existe de républi- cains dans le département et ils sauront bien s'opposer aux efforts des malveillants.

Surtout législateurs en vous en laissez point imposer par les prêtres qui viennent tous les jours vous dire qu'ils ont fait jusqu'actuellement le rôle d'imposteurs, et qu'ils ne veulent plus le faire; si c'est prêtres ont été hypocrites jusqu'au- jourd'hui qui de nous répondra que ce n'est pas par une nouvelle hypocrisie qu'ils abjurent leur métier, lorsqu'ils voient qu'aussi bien le peuple rendu à la lumière ne leur permettront plus de l'exercer; les prêtres en se dépretrisant seront toujours prêtres et point de prêtres point de nobles si on veut que la révolution sachevent.

Je finis, Sainte Montagne, en te présentant l'hommage de mes collègues du département de la Somme. Je te réponds de leur amour pour la République, de leur haine pour tous les ty- rans de toute espèce. Ce sont comme moi des parfaits sans-culottes; nous ne savons pas faire de belles phrases, mais nous avons le courage et la fermeté pour servir utilement la patrie, et nous ne cesserons de dire : Vive la République une et indivisible et Vive la Montagne.»

18

Les administrateurs du directoire du dépar- tement des Landes écrivent du Mont-de-Marsan, le 11 nivôse, au président de la Convention : « Nous t'envoyons deux exemplaires d'un arrêté que le conseil général du département des Lan- des vient de prendre relatif à la destruction du fanatisme, à la propagation de la vérité & de la raison universelle; à la suite de cet arrêté se trouve la liste des prêtres de ce département, qui ont abjuré le métier d'empiriques pour de- venir bons républicains. Nous y joignons une adresse à la Convention par J. Barthe, ci-devant

(1) P.V., XXIX, 61 et 105. Mention dans *J. Sa- blier*, n° 1065; *J. Lois*, n° 470; *M.U.*, XXXV, 346; *Ann. R.F.*, n° 43, p. 4; *J. Fr.*, n° 472.

(2) Bⁿ, 19 niv.

(3) C 288, pl. 872, p. 4. En post-scriptum : « Un autre trésor venant de Boulogne-sur-Mer devoit me joindre [à] Amiens, il consiste en 1200 marcs d'argent et 45000 l. en numéraire trouvés chez des ex-chanoines. »